

## Incroyable Pique-nique 19/08/2025 au château de Pont de Vaux

### Présentation au nom de 4 associations

par Louis LANDROT, Président de Sauvegarde Sud-Morvan, VP du CRECEP

#### I. Introduction

Comme l'a rappelé Louis Hubert, nous sommes réunis à Pont-de Vaux pour la 10ième édition de notre « incroyable pique-nique ».

Depuis 10 ans, pas un projet éolien n'a vu le jour dans notre région, pas une éolienne n'a été installée dans le Sud-Morvan (le projet de la Chapelle-au-Mans était antérieur à la création de nos associations), alors que nous étions menacés par 50 à 80 éoliennes, dans un combat de David contre Goliath, où les promoteurs promettaient de sauver la planète avec leurs éoliennes.

C'est un énorme succès, quand on connaît les moyens médiatiques et financiers dont disposent les promoteurs.

Ce succès est dû :

- au professionnalisme de nos associations, qui ont su s'entourer des meilleurs avocats et experts,
- à la pugnacité de leurs dirigeants (et je saluerai tout particulièrement Hervé de Chessé, le président-fondateur de Sauvegarde Sud-Morvan qui a mis en place des combats judiciaires contre tous les projets du Sud-Morvan, mais aussi Olivier Dubar qui lutte à Montmort depuis plus de 15 ans),
- et bien sûr à la fidélité et à la générosité de nos adhérents, à commencer par chacun d'entre vous. Fidélité et générosité qui ont créé une convivialité que beaucoup nous envient.
- 

A tous ces points de vue, nos associations ont été exemplaires, et elles servent de modèles à beaucoup d'autres qui sont confrontées à cette lutte inégale contre les promoteurs.

Le résultat que nous obtenons est vraiment « incroyable ».

Après un tour d'horizon de l'état de nos projets locaux, je vous dirai quelques mots du contexte régional et surtout national.

## II. Contexte local : Les projets en cours et nos batailles judiciaires

### Projets de TotalEnergies

#### *Tersainly*

TotalEnergies, qui avait racheté Global Wind Power en 2023, semble avoir abandonné la partie Nièvre du Sud-Morvan aussi bien à Cercy-la-Tour (rejet du préfet le 14 novembre 2023), que dans notre territoire (projet Tersainly), mais reste actif en S&L à Grury

#### *Grury*

#### **Le projet n'est pas du tout abandonné par TotalEnergies.**

- Décembre 2023 : TotalEnergies a envoyé un DDAE (Document de Demande d'Autorisation Environnementale) au Préfet
- 20 Mars 2024 : SSM associée à SNP Grury et NPSM envoie une lettre au Préfet dénonçant les insuffisances du DDAE.
- 24 juillet 2024 : réponse alambiquée du Préfet
- 17 février 2025 : le Préfet envoie une demande de compléments à Total sur la biodiversité et le site de Bibracte
- 18 juin 2025 : SSM et SNP Grury reçoivent d'autres échanges de courriers entre le Préfet et le promoteur, qui montrent certaines réserves du Préfet sur le projet. Ces documents sont en cours d'analyse par nos associations et feront l'objet d'un courrier complémentaire au Préfet.

Montmort – Windstrom France : nous attendons le jugement du Conseil d'Etat  
La CAA de Lyon demande au Préfet de confirmer son autorisation, moyennant certaines contraintes sur les bridages.

Elle n'a pas tenu compte des arguments que nous avons apportés sur la pollution des sources, sur les couloirs de migration ou sur la pollution visuelle du paysage de Bibracte.

Un pourvoi au Conseil d'Etat a été lancé par l'association Vent du Sud-Morvan il y a un an. Nous attendons le jugement du Conseil d'Etat.

#### *A noter :*

- *Windstrom France, réclame 44 M€ à une petite commune de l'Ouest de la France – Refus de droits de passage pour un projet accepté.*
- *L'avocat de Windstrom est JF Copé, ex-co-dirigeant LR.  
Quelle est l'indépendance de nos politiques vis-à-vis des promoteurs ?*

Marly-sous-Issy : Nous avons gagné, mais Voltalia peut encore relancer un nouveau projet

Le préfet avait refusé le DDAE (Document de Demande d'Autorisation Environnementale) début 2023, mais le promoteur Voltalia avait attaqué la décision du Préfet ; nos associations étaient intervenues en soutien du Préfet. L'audience à la CAA de Lyon a eu lieu le 6 juin 2024 ; la décision a été prise le 20 juin 2024 : elle a confirmé le refus du Préfet.

Voltalia n'a pas lancé de pourvoi au Conseil d'Etat, mais prétend qu'il peut refaire un nouveau projet.

La vigilance reste de mise !

### Neuvy-Grandchamp

VSB Energies Nouvelles, rachetée l'an dernier par TotalEnergies a abandonné le projet l'année dernière, officiellement à cause de « la présence d'un aigle botté ». L'abandon semble être définitif.

### Marly/Arroux : projet VSB Energies Nouvelles de 3 éoliennes de 200m

Le maire de Marly/Arroux met fin début juin au projet de VSB Energies Nouvelles à la suite d'une consultation des électeurs, où le « non » l'a emporté à 55% (190 votants, soit 70% des inscrits). Il y avait aussi une opposition des habitants de Vendennesse/Arroux, largement impactés par le projet.

### La Chapelle-au-Mans

- Les suivis environnementaux réalisés depuis 2020 montrent que l'exploitant détruit des Espèces Protégées (oiseaux et chauves-souris).
- Juin 2022, requête contre le Préfet par SSM, VdS 71 et SNP Grury : absence demande de dérogation
- Juin 2023 : rejet de la requête par la CAA de Lyon
- Août 2023 : pourvoi en Conseil d'Etat des 3 associations, auxquelles s'était jointe NPSM.
- 27 déc. 2024 : rejet du pourvoi par le Conseil d'Etat

### **Le pourvoi est perdu, mais l'affaire n'est pas close**

Nous avons la possibilité de relancer à tout moment un recours au Conseil d'Etat sur la destruction des habitats et l'absence des compensations promises par l'exploitant.

Nous le ferons en fonction des décisions du Conseil d'Etat sur d'autres recours en Bourgogne-Franche-Comté.

RICE

### **Le Parc du Morvan a obtenu le label RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé)**

- Le Morvan est l'une des zones les plus sombres de France
- La distinction est majeure pour l'observation des étoiles
- C'est la 7<sup>ième</sup> en France,

Ce label est un argument supplémentaire contre les éoliennes dans le Parc du Morvan.

\*\*\*

### III. Contexte Régional

Le CRECEP (Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'Environnement et le Patrimoine, regroupant plus d'une centaine d'associations de BFC) avait attaqué en 2022 le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) sur deux sujets :

- Absence d'études d'impact et négation des impacts de l'éolien
- Non-respect des continuités écologiques

Le CRECEP a obtenu gain de cause sur le deuxième point, avec annulation du SRADDET au 01/01/2025, s'il n'était pas modifié d'ici là.

Un nouveau projet de SRADDET a donc été élaboré par la Région au cours du premier semestre 2024, puis est passé en concertation publique, en juillet et août 2024.

Le CRECEP a étudié la nouvelle version du SRADDET et a écrit à la Présidente de Région, avec copie au Préfet, pour démontrer que cette nouvelle version présentait encore de graves lacunes, en particulier sur les couloirs de migration. Malgré ces courriers, la nouvelle version n'a pas été modifiée et a fait l'objet d'un arrêté du Préfet en décembre 2024.

Le CRECEP a décidé de ne pas faire de nouveau recours, estimant que le nouveau SRADDET, malgré ses lacunes, donnait un cadre suffisant pour défendre les continuités écologiques, et en particulier les couloirs de migration.

\*\*\*

Le CRECEP met en permanence la pression sur les préfets (rencontre avec le Préfet de Région en février dernier) et les politiques (sénateurs et députés).

Le CRECEP va lancer une autre action : aider les associations membres à influencer sur les résultats des municipales, notamment en demandant aux candidats de prendre des positions claires vis-à-vis des EnRi. Chacun d'entre vous pourra aussi agir au niveau de sa commune.

#### IV. Contexte national : La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3)

Prise de conscience de l'opinion publique

- Que l'électricité ne se stocke pas
- Que les énergies renouvelables éolien et solaire sont intermittentes
- Que l'électricité en France est déjà décarbonée, grâce au nucléaire et à l'hydraulique
- Que les EnR coûtent cher ; ce sont elles qui ont entraîné le doublement du prix de l'électricité depuis 15 ans, et qui vont entraîner une augmentation complémentaire d'au moins 50% dans les 5 ans à venir. Les EnR impliquent en effet non seulement la construction de nouveaux moyens de production, mais aussi la création de nouveaux réseaux de distribution : c'est une 2<sup>ème</sup> électrification de la France, mais de moindre qualité, notamment en raison de l'intermittence !
  - Voir à ce sujet le rapport du Céréme – Scénario énergétique pour la France 2035 – 2050. [www.cereme.fr](http://www.cereme.fr)
  - Fin juillet, la Commission de régulation de l'Énergie a publié son rapport sur les subventions aux Énergies renouvelables. La facture payée par les contribuables et les consommateurs au bénéfice des producteurs éoliens et photovoltaïques (CSPE) augmente chaque jour. Elle va passer de 11 Mds€ en 2025 à 13 Mds€ pour 2026 dont l'essentiel (9,7 Mds) est supporté par le budget de l'Etat.
- Que le programme Energiewende en Allemagne est un échec (600 milliards € sans baisse significative des émissions de CO2 par KWh → l'Allemagne émet 10 fois plus de CO2 que la France par Kwh électrique)
- Que les EnR peuvent conduire à un black-out (Espagne – Portugal)
- Qu'il existe d'autres énergies renouvelables (thermiques), qui sont plus efficaces pour décarboner l'énergie : biomasse bois, biogaz, géothermie de surface (PAC air/air, air/eau, eau/eau), géothermie profonde, solaire thermique, etc. et que ces autres énergies sont insuffisamment soutenues.

La loi sur les ZADER (Zones d'accélération des EnR) votée en mars 2023 est un échec ; elle n'a débouché sur aucune décision régionale /nationale

- Toutes les EnR étaient concernées
  - Électriques : éolien ; solaire (toitures, au sol, agrivoltaïsme)
  - Thermiques
- Moins de 1/3 des communes ont répondu. L'éolien est majoritairement rejeté, les énergies non électriques sont privilégiées.

## La PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie)

- PPE instaurée en 2015 pour des périodes de 5 ans → PPE3 en 2025
- Elle fixe une trajectoire, par filière, pour le mix énergétique,
- Pourquoi sommes-nous concernés ?  
Le Développement des EnRi donne un feu vert aux promoteurs, ce qui conduit à une anarchie des projets.
- La PPE3 est en discussion depuis 2024
  - Dans le projet actuel, la part belle donnée aux EnRi, sous prétexte que le « nucléaire va arriver tard ».
  - Si ce projet de PPE3 était voté, la production française serait surcapacitaire, et les coûts de l'électricité exploseraient.
- Des consultations publiques ont eu lieu, en novembre 24, puis en avril 25, avec rédaction de cahiers d'acteur par les associations et par les organismes concernés comme EDF.  
EDF a fait le constat que l'excès de solaire aux pointes de la journée conduisait à un arrêts nuisibles pour les centrales nucléaires.  
Suite à ce constat, un décret est sorti début avril, autorisant l'arrêt des Enri, quand il y avait surplus d'électricité.  
C'est la raison pour laquelle on peut voir des éoliennes à l'arrêt, même quand il y a du vent. **Mais, ce qui est scandaleux, c'est que les exploitants des Enri sont quand même rémunérés pendant les arrêts.**
- La politique énergétique de la France est absurde et fait l'objet de nombreux atermoiements.
  - Débats parlementaires :
    - Le 28 avril avec peu de présence,
    - Le 19 juin, avec le vote d'un moratoire sur les Enri à l'Assemblée Nationale, essentiellement par le RN,
    - Le 24 juin, où le moratoire a été annulé !
  - Le 31 juillet, le Ministère de l'Industrie et de l'Énergie prépare un décret pour faire passer « en catimini » la PPE3. Ce décret est barré par Matignon (cabinet du Premier Ministre) dans la nuit du 31 juillet au 1<sup>er</sup> août.
  - En définitive, la PPE3 doit être à nouveau discutée au Parlement autour du 20 septembre.

## Rôle et actions des collectifs nationaux (FED, RETM)

Plusieurs collectifs nationaux, dont nous faisons partie mènent de nombreuses actions

- La FED (Fédération Environnement Durable) menace le ministre de l'Énergie d'une action en justice (plainte pénale) pour violation de l'article 34 de la Constitution, qui réserve à la loi les orientations de la politique énergétique de la nation, et aux articles L.100 et L.141 1 du Code de l'Énergie, qui imposent qu'une PPE découle d'une loi de programmation.
- Sur le plan de l'opinion publique, la FED travaille étroitement avec Alexandre Jardin, le défenseur des Gueux, pourfendeur des ZFE (Zones Faible Emission), qui a décidé de s'attaquer à la PPE, car elle va conduire à une nouvelle augmentation des prix de l'électricité, avec des conséquences sur le niveau de vie des Gueux (mais aussi sur le potentiel de réindustrialisation de la France).
- RETM (Réseau Energie Terre et Mer) envoie des courriers aux députés et sénateurs, relayés par nos collectifs régionaux.

C'est ainsi qu'au niveau du CRECEP, nous avons rencontré Océane Godard, députée socialiste de Côte d'Or, le 17 juillet dernier.

*A noter qu'elle ne sait pas que des fortunes se sont faites grâce aux contrats avantageux signés par les promoteurs éoliens et solaires (par exemple, le groupe Neoen a été vendu 6 milliards d'Euros à un groupe canadien).*

## Principales propositions des associations et collectifs

- Faire une évaluation socio-économique avec prise en compte des externalités (coûts de l'intermittence par exemple, ou coûts de raccordement des éoliennes off-shore)
- Lancer un moratoire sur l'éolien et le solaire, dont les coûts deviennent exorbitants, et développer les énergies thermiques renouvelables
- Arrêter les subventions aux énergies intermittentes

\*\*\*

### Le solaire photovoltaïque

- Nos associations sont favorables au photovoltaïque en toiture (bâtiments agricoles par exemple).
- Elles acceptent le photovoltaïque sur les terres non cultivables, mais les panneaux doivent être à plus de 500m des habitations.
- Elles sont sceptiques sur l'intérêt de l'agrivoltaïsme, car on n'a pas un retour d'expérience suffisant.